



# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

***50<sup>ème</sup> Rallye National Tout***

***Terrain Plaines et Vallées***

***22, 23 ET 24 NOVEMBRE 2024***



**ASACA**

## PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 09 Sept. 2024		Parution du Règlement et Ouverture des engagements
Mardi 12 Nov. 2024		Clôture des engagements à minuit.
Mercredi 20 Nov. 2024	08h30 à 18h00	Disponibilité des road books dans le hall d'entrée
Jeudi 21 Nov. 2024	08h30 à 18h00	du CARREFOUR MARKET de Saint André de l'Eure.
Vendredi 22 Nov. 2024	10h30 à 13h00	Vérifications administratives. Gymnase de Saint André de l'Eure. Boulevard de la Communauté Européenne. Un Briefing écrit sera distribué aux concurrents.
Vendredi 22 Nov. 2024	10h55 à 14h00	Vérifications techniques. Mairie à Saint André de l'Eure.
Vendredi 22 Nov. 2024	13h00	1ère réunion du Collège. Gymnase de Saint André de l'Eure. Boulevard de la Communauté Européenne.
Vendredi 22 Nov. 2024	14h30	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures des départs de la 1ère étape. Mairie de Saint André de l'Eure.
Vendredi 22 Nov. 2024	15h40	Départ du Rallye - Sortie parc fermé - 1 <sup>er</sup> concurrent Piste de Ferrière – Saint André de l'Eure
Vendredi 22 Nov. 2024	19h11	Arrivée 1 <sup>ère</sup> Etape - Entrée parc fermé du 1 <sup>er</sup> concurrent Place de La Couture Boussey – Rue d'Ezy.
Vendredi 22 Nov. 2024	22h45	Affichage des résultats partiels de la 1 <sup>ère</sup> Etape. Affichage Ordre et heures des départs de la 2 <sup>ème</sup> Etape. Mairie de Saint André de l'Eure.
Samedi 23 Nov. 2024	09h00	Départ 2 <sup>ème</sup> Etape - Sortie parc fermé – 1 <sup>er</sup> concurrent Place de La Couture Boussey - Rue d'Ezy.
Samedi 23 Nov. 2024	19h40	Arrivée 2 <sup>ème</sup> Etape - Entrée parc fermé du 1 <sup>er</sup> concurrent Boulevard de Verdun – Saint André de l'Eure.
Samedi 23 Nov. 2024	22h40	Affichage des résultats partiels de la 2 <sup>ème</sup> Etape. Affichage Ordre et heures des départs de la 3 <sup>ème</sup> Etape. Mairie de Saint André de l'Eure.
Dimanche 24 Nov. 2024	08h00	Départ 3 <sup>ème</sup> Etape - Sortie parc fermé – 1 <sup>er</sup> concurrent. Boulevard de Verdun - Saint André de l'Eure.
Dimanche 24 Nov. 2024	15h33	Arrivée 3 <sup>ème</sup> Etape Entrée parc fermé du 1 <sup>er</sup> concurrent. Piste de Ferrière - Saint André de l'Eure
Dimanche 24 Nov. 2024		Affichage des résultats du rallye. 30 minutes après l'entrée en parc fermée du dernier concurrent.
Dimanche 24 Nov. 2024	18h30	Remise des Prix Salle du Clos Mulot - Saint André de l'Eure

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ANDRESIEN organise les 22, 23 et 24 Novembre 2024 en qualité d'organisateur administratif et en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

### 50<sup>ème</sup> Rallye National Tout Terrain Plaines et Vallées

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue N° ----- en date -----

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **585** en date **du 03/09/2024**



Organisateur administratif :

Bureau d'organisation :

FONCTION	NOM – Prénom	N° LICENCE
Président	LEFRANÇOIS Thomas	171975
Vice-Président	BUISSON Muriel	154539
Secrétaire	IMBAULT Laurent	329399
Trésorière	RINCENT Corinne	329397

Directeur technique de l'épreuve:

BUISSON Muriel  
15 Rue d'Ivry la Bataille  
27750 LA COUTURE BOUSSEY

Secrétariat pendant le Rallye:

Mairie 27220 St André de l'Eure

Direction de Course :

Mairie de St André de l'Eure  
Téléphones : 02 21 76 11 37 – 06 29 87 46 34

**1.1P. OFFICIELS**

<b>FONCTION</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>N° Licence</b>	<b>ASA</b>
Directeur de course	VARANGLE	Lucien	36384	1307
Directeur de course adjoint	MONNIER	Sylvie	9968	1307
Directeur des réintégrations	MONNIER	Sylvie	9968	1307
Présidente de collège	MAWDSLEY	Françoise	1653	1303
Membre de collège	RIOU	Dominique	14770	1501
Membre de collège	FAULIN	Jean-Yves	11116	1314
Secrétariat collège	FAULIN	Christine	126053	1314
Observateur FFSA	HULOT	René Jean	7288	1003
Directeur de course adjoint / délégué ES	MATHIOT	Edouard	208309	1317
Directeur de course adjoint / délégué ES	LEGALL	Jacques	9383	1318
Directeur de course adjoint / délégué ES	OVIEVE	Alain	196080	1318
Directeur de course ES	POINSENET	Pascal	8910	0203
Directeur de course ES	COURTIN	Jacques	6233	1504
Directeur de course ES	LEGRAND	Guillaume	220796	1307
Responsable Parc Regroupement et Fermé	MOREL	Thierry	4906	1442
Responsable Parc Assistance	LARUE	Hervé	38286	1309
Responsable Chronos	JARDIN	Jonathan	166047	1318
Juge de Fait	GIRARD	Roger	23809	1305
Tricolore	VERGNORY	Hubert	7092	1317
INFO	BERNARD	Emmanuelle	337311	1307
000	PECOT	Vincent	324344	1504
00	FOURIER	Jacques	4913	1318
0	MAWDSLEY	Myriam	11115	1303
OTT	MONNIER	Sylvain	9636	1307
Damier	BELY	Jean	145422	1318
Commissaire Technique FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1501
Secrétariat Technique	STADLER-CARLINI	Sonia	297208	0112
Commissaire Technique	BATARD	Patrick	146650	1013
Commissaire Technique	DUROU	Hervé	49716	0112
Commissaire Technique	CHAMPROBERT	Sylvain	18483	1303
Commissaire Technique	SALENNE	Jacques	18219	1306
Commissaire Technique	BALLENGHIEN	Francis	5641	1303
Commissaire Technique	COURTIN	Philippe	42190	1504
Commissaire Technique	MAIRE HEGUY	Jean-Marie	29577	1010
Chargé des relations avec les concurrents	GARDIA	Sophie	54158	1504
Chargé des relations avec les concurrents	DUMOND	Rémy	3808	1511
Responsable classement	MAWDSLEY	Anouk	1652	1303
Médecin PC	DR ABDESSELEM Khaled			
Chargé relation Presse	IMBAULT	Laurent	252675	1307
Interprète	JOULAIN	Denis		
Speaker	LEMARIE	Daniel	20425	1307

## 1.2P. ELIGIBILITE

Le 50<sup>ème</sup> Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain (pilote & copilote)
- Le Trophée Rallye 4x4 (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye 2 roues motrices (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye SSV (pilote & copilote)
- Le Championnat de la Ligue Régionale de Normandie

## 1.3P. VERIFICATIONS

### **Vérifications administratives :**

Le 22/11/2024 de 10h30 à 13h00

Lieu : Gymnase de Saint André de l'Eure – Boulevard de la Communauté Européenne.

Les horaires de convocation seront IMPERATIVEMENT à respecter au CH A d'entrée des vérifications administratives.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs : L'original des licences, le permis de conduire, l'autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des deux membres de l'équipage et le passeport technique.

**Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives (Règlementation standard des rallyes 2023 Art 1.3.1)**

Aucune attente ne sera observée par le staff des vérifications administratives après le passage du dernier concurrent à l'heure juste.

Les concurrents ont désormais un numéro attribué à l'année. Ils sont tenus de fournir eux-mêmes les numéros de côté et d'identification du véhicule.

L'organisation ne prévoit pas d'en fournir.

### **Vérifications techniques :**

Le 22/11/2024 de 10h55 à 14h00

Lieu : Mairie de Saint André de l'Eure.

Après les vérifications techniques les concurrents se dirigeront immédiatement vers le parc fermé situé sur les Piste de Ferrière à Saint André de l'Eure.

Les vérifications finales seront effectuées : Au Garage Bernard (Citroën) Taux horaire : 65 € TTC.

### **NOTE IMPORTANTE**

**Le déchargement des voitures de course se fera Route de Damville à Saint André de l'Eure juste après le passage à niveau.**

**Le parking à remorque sera situé au même endroit que le déchargement des véhicules.**

**Parking non surveillé.**

**Le chargement des voitures de course après le parc fermé final se fera obligatoirement sur les Pistes de Ferrière à Saint André de l'Eure.**

**LE NON RESPECT DE CETTE NOTE, ENGAGE VOTRE RESPONSABILITÉ**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

#### 3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 50<sup>ème</sup> Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 12/11/2024 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Corinne RINCENT

4 rue des moissons 27220 Fresney

TEL : 06.03.65.09.14 MAIL : [rincent.corinne@free.fr](mailto:rincent.corinne@free.fr)

Les Mails devront être confirmés par l'engagement réglementaire accompagné du montant des droits d'engagement dans les délais imposés par le règlement. En cas de liste d'attente, ne seront pris en priorité que les concurrents ayant réglé leurs droits d'engagement et ayant fournis un dossier complet.

***Toute personne ayant envoyé son engagement avant le 25 Octobre 2024, correctement rempli, avec le règlement participera à un tirage au sort qui aura lieu le vendredi soir du rallye où il y aura à gagner pour le premier tiré au sort le remboursement de son engagement et pour le deuxième et troisième tiré au sort un demi engagement.***

#### 3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 130 voitures maximum

#### 3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550 euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 euros**

#### 3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques sont à libeller à l'ordre d'A.S.A.C.A.

**Cette année nous utiliserons le moyen déjà bien connu de la double liste, cela permettra aux équipages de connaître le statut de leur engagement. (Dossier incomplet, attente licence, chèque etc...)**

**Un équipage sera réellement engagé une fois qu'ils ne seront plus en attente.**

Les chèques seront remis en banque dans la semaine suivant le Rallye.

#### 3.1.13P.

Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la F.F.S.A (conforme à l'article 3.10. du Code Sportif International)

ATTENTION :

L'organisateur encaissera les droits d'engagement aux concurrents qui, après avoir retiré leur road-book, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

#### 3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

#### 3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

### 4.3P Assistance

Conforme au Règlement standard FFSA.

Les équipes d'assistance seront tenues de nettoyer l'emplacement de toutes traces de boue ou autres laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera autorisé dans les parcs d'assistance.

Il devra porter l'autocollant distribué par l'organisation sur le pare-brise.

Le véhicule d'assistance devra respecter l'emplacement prévu par l'organisateur et se conformer à la réglementation générale des rallyes en matière de taille d'emplacement.

A défaut des sanctions seront prises.

ATTENTION : pour les parcs d'assistance, afin de garantir suffisamment de places pour tous les concurrents les véhicules d'assistance seront contrôlés rigoureusement et il n'y aura aucune exception.

Il y aura donc un seul véhicule par équipage.

Rappel : en dehors des parcs ou zones d'assistance, toute réparation sera effectuée uniquement avec les moyens à bord du véhicule de course et exclusivement par l'équipage.

### 4.6 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. Description

Le 50<sup>ème</sup> Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées 2024 représente un parcours total de **323.740 kms** dont **120,240 kms de liaisons**.

Ce rallye est divisé en 3 étapes et 6 sections.

Il comporte **16 ES d'un parcours total de 203,50 kms**.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries etc...

Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les épreuves spéciales, parcs fermés et parcs d'assistance sont :

### **Etape 1 : Vendredi 22 Novembre 2024 :**

Parc Fermé : Ancienne piste d'aviation de Ferrière à Saint André de l'Eure. **Attention les pistes habituelles ne seront plus accessibles. Les pistes de Ferrière se situent plus loin direction Coudres**

Parc d'assistance avant ES1 : Ancienne piste d'aviation de Ferrière à Saint André de l'Eure.

ES N°1 "LA BARRONIE" ES 1 : 14,200km

Il est conseillé de monter les rampes de phares de la 1ère ES

Parc d'assistance avant ES 2 : Ancienne piste d'aviation de Ferrière à Saint André de l'Eure.

ES N°2 "SAINT ANDRE DE L'EURE" ES 2-ES 13-ES 16 : 12,200 km

Cette ES 2 se fera intégralement de nuit.

Parc Assistance après ES 2 : Ancienne piste d'aviation de Ferrière à Saint André de l'Eure.

Parc Fermé, Fin d'étape 1 : Place de La Couture Boussey, Rue d'Ezy.

### **Etape 2 : Samedi 23 Novembre 2024 :**

Parc Assistance Etape 2 : Rue du Parc / Chemin de Boussey à La Couture Boussey.

ES N°3 "EZY SUR EURE" ES 3-ES 6- ES 9 : 14,300 km

Il est conseillé de monter les rampes dès l'ES 6 afin de prévoir les retards possibles.

ES N°4 "LA COUTURE" ES 4-ES 7- ES 10 : 8,200 km

Les E.S 3-4 / 6-7 et 9-10 seront effectués sans assistance entre les deux.

ES N°5 "FOUCRAINVILLE" ES 5- ES 8 : 14,600 km

Parc fermé, Fin d'étape 2 : Boulevard de Verdun à Saint André de l'Eure.

### **Etape 3 : Dimanche 24 Novembre 2024 :**

Parc Assistance Etape 3 : Ancienne piste d'aviation de Ferrière à Saint André de l'Eure.

ES N°11 "ILLIERS" ES 11- ES 14 : 14,900 km

Les ES 11-12 et 14-15 seront effectués sans assistance entre les deux.

Il y aura un refueling facultatif juste avant le départ de l'ES "CHAVIGNY"

Dans cette zone le carburant sera à la charge du concurrent.

Le ou les assistant(s) devront également apporter leur extincteur conforme d'assistance.

L'organisateur prévoit en complément un extincteur de 50 KG.

ES N°12 "CHAVIGNY" ES 12- ES 15 : 13,100 km

ES N°13 "SAINT ANDRE DE L'EURE" ES 2-ES 13-ES 16 : 12,200 km

Le tracé de cette ES sera identique entre l'ES 2 du Vendredi soir et les ES 13-16 du Dimanche



Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK). Les horaires figurent en annexe « Itinéraire/Timing »

## **6.2P. RECONNAISSANCES**

### **6.2.6P**

Les reconnaissances seront Pédestres, VTT, moto ou quad homologué exclusivement. Tous les véhicules possédant un volant et/ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits. Les reconnaissances auront lieu :

Mercredi 20 Novembre 2024 : 09h00 à 18h00

Jeudi 21 Novembre 2024 : 08h00 à 18h00

Il n'y aura que trois passages autorisés MAXIMUM et la vitesse de 30 km/h devra être strictement respectée.

En effet, les chemins et les routes restent ouverts à la circulation et donc la plus grande prudence reste de mise et le code de la route s'applique. Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit.

Tout refus de contrôle et le non-respect de la réglementation des reconnaissances seront transmis au Collège des Commissaires Sportifs et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

**Au vu des problèmes que nous engendre le convoi 4x4 au niveau des Mairies et des riverains, et en accord avec le Comité Directeur de l'ASACA il n'y aura pas de convoi 4x4.**

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain

### **7.1.8P**

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Mercredi 20 Novembre 2024 de 8h30 à 18h00.

Jeudi 21 Novembre 2024 de 8h30 à 18h00.

Lieu de retrait : Hall d'entrée du CARREFOUR MARKET de Saint André de l'Eure.

### **7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :**

#### **7.2.11P**

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chefs de poste : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Commissaires de routes : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Organisateurs techniques : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction

### **7.5 1P Respect de la Ligne de Course :**

Les concurrents sont informés que les cordes des virages, les changements de directions, les extérieurs des chicanes etc. ... seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement

des limites de la ligne de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la ligne de course.

### 7.5 17 1 P ABANDONS:

Un concurrent abandonnant doit le signaler au PC

TEL : 02 21 76 11 37 – 06 29 87 46 34

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au Règlement standard FFSA.

Délai : 30 minutes

Caution de réclamation : 700 € Caution d'appel : 3 300 €

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conformes au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1.1.P :

1 trophée à chaque arrivant passant la ligne d'arrivée du 50<sup>ème</sup> Rallye plaines et Vallées 2024.

1 trophée pilote et 1 co-pilote pour les 3 premiers des 4 catégories.

1 trophée légende pour les 2 roues et 4 roues pour les 3 premiers.

1 trophée pour le premier équipage étranger.

1 trophée féminin

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	Total
<b>Scratch catégorie Championnat (T1A/T3 confondus)</b>	150 €	100 €	80 €			330 €
<b>Groupes T1A/T3S - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV avec fiche d'homologation</b>						
Si au moins 5 partants	350 €	250 €	150 €			3 000 €
Si au moins 10 partants				120 €	100 €	880 €
<b>Total Groupe Championnat</b>	500 €	350 €	230 €	120 €	100 €	
<b>Total autres groupes (T1B - Trophée 4x4 - SSV)</b>	350 €	250 €	150 €	120 €	100 €	
<b>CLASSE</b>	20					
Si au moins 3 partants	70 €					1 400 €
Si au moins 5 partants		50 €				1 000 €
Si au moins 7 partants			30 €			600 €
<b>LEGEND GROUP</b>						
T1A	200 €	150 €	100 €			450 €
T1B	200 €	150 €	100 €			450 €
Total LEGEND GROUP						900 €
<b>Total Primes d'arrivées</b>						8 110 €

Les primes de Classes ne sont pas cumulables avec les primes de Groupes.

Toute prime pourra être annulée pour tout équipage pénalisé pour non-respect de la Réglementation.

Les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté.

Les prix seront crédités aux ayant droits par virement bancaire. (Joindre un RIB à l'engagement pour le virement)